

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 26 octobre 2007
(convocation du 15 octobre 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Octobre Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BURGIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle (à cpter de 10 h 15)
M. FAVROUL J. Pierre à M. SOUBIRAN Claude (à cpter de 10 h 00)
M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel
M. TURON Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent
M. BANNEL Jean Didier à M. CASTEX Régis (jusqu'à 10 h 00)
M. BELIN Bernard à M. SAINTE-MARIE (jusqu'à 10 h 00)
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain
Mme BRUNET Françoise à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
M. CASTEL Lucien à M. NEUVILLE Michel (à cpter de 10 h 30)
M. CAZENAVE Charles à Mme. DARCHE Michelle

M. DELAUX Stéphan à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
Mme. FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean
M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
Mme. ISTE Michèle à M. GUICHARD Max
M. JOUVE Serge à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain
M. LOTHAIRE Pierre à Mme. PUJO Colette
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MERCHERZ Jean à M. PETIT Alain (à cpter de 10 h 00)
Mme WALRYCK Anne à Mme VIGNE Elisabeth (jusqu'à 10 h 30)

LA SÉANCE EST OUVERTE

Programme Local de l'Habitat
 Convention d'objectifs CUB/ADIL - Subvention de la CUB pour 2007
 Décision - Autorisation

Madame FAYET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'ADIL est subventionnée par la CUB au titre de ses missions définies par la circulaire du 10 septembre 1975, en tant que « Centre d'Information sur le logement ayant le caractère d'un service public d'intérêt général ». L'ADIL33 s'adresse ainsi aux usagers, à qui elle donne, par l'intermédiaire de ses permanences physiques et téléphoniques, des informations et des conseils en matière de logement. Elle constitue un outil de relais de proximité et d'expertise de la demande en logements auprès des pouvoirs publics.

A ces missions générales, s'ajoute l'activité spécifique des Points Relais Logement, au nombre de 4 sur le territoire communautaire, qui assurent à ce jour deux missions valorisées par la CUB :

- assurer et faciliter autant que possible une interface entre l'offre et la demande de logement, notamment par un service de médiation locative ;
- constituer à partir des demandes en logement très social, un observatoire territorialisé de la demande très sociale.

L'ADIL est également soutenue par la CUB en tant qu'acteur favorisant la mise en œuvre des objectifs et du programme d'actions du PLH communautaire. La redéfinition des principaux axes stratégiques de ce dernier à l'occasion de sa modification amène à actualiser les principaux axes de la convention avec l'ADIL. La mise en œuvre du PLH de la CUB s'articulera autour de trois axes :

- accompagner le projet d'accueil de l'agglomération,
- permettre un parcours résidentiel des ménages pour tous de qualité et adapté aux besoins,
- construire une politique d'habitat communautaire partagée.

Contenu de la convention d'objectifs pour 2007 :

1 - Permettre un parcours résidentiel des ménages de qualité et adapté aux besoins

- L'ADIL devra développer une offre de logement diversifiée et adaptée aux besoins, en mobilisant le dispositif LOGGIA 33 afin de permettre un maintien dans le logement ou un accès au logement autonome pour les personnes démunies, grâce à une accession sociale sécurisée.

La mobilisation de ce dispositif fera l'objet d'un bilan territorialisé à l'échelle de la CUB et du département de la Gironde dans le cadre de la remise du rapport d'activité de l'ADIL. Des exemples de montage et d'équilibre d'opérations figureront également dans ce rapport.

- Au titre de la promotion de la fonction sociale du parc privé, l'action de l'ADIL doit participer au développement d'une offre locative privée à loyers modérés. Dans le cadre de la plateforme Habitat Solidaire, l'ADIL informera et sensibilisera les propriétaires sur les nouvelles mesures fiscales en faveur de l'investissement locatif conventionné et sur l'offre de services associés.
Une réflexion sur la mise en place future et partenariale d'un outil visant à renforcer l'information et la communication du grand public et des partenaires institutionnels sera également engagée et se déclinera par création d'un site internet ADIL 33. Ce projet, qui précisera plus spécifiquement la cible, le contenu et le coût de la mise en place du site, sera présenté dans le cadre du prochain rapport d'activité.
- Dans le cadre des actions de résorption de l'habitat indigne, l'ADIL devra gérer par l'intermédiaire des Points Relais Logement, un fichier d'identification du mal logement couvrant l'ensemble des situations (insalubrité avérée, indécence...). Un état détaillé de ce repérage de l'habitat indigne sera effectué à l'échelle de la commune et par secteurs d'intervention des Points Relais Logement couvrant le territoire de la CUB.

2 - Construire une politique d'habitat communautaire partagée

- L'ADIL participera aux instances de concertation et de débat organisées dans le cadre de l'animation et de la mise en œuvre du PLH. L'ADIL sera ainsi associée aux différents ateliers thématiques du PLH, et plus particulièrement à celui portant sur le thème de l'accession sociale à la propriété.
- L'ADIL contribuera à alimenter l'observatoire du PLH, en aidant à la connaissance et à la qualification de la demande en logement, par le biais de ses missions d'accueil, d'information et de conseil. Ces données seront territorialisées à l'échelle de la CUB et des secteurs d'intervention des Points Relais Logement.
Concernant la primo accession, l'ADIL aura pour mission d'actualiser et d'analyser les grandes tendances observées sur le territoire de la CUB, éléments qui seront produits dans le cadre de son rapport d'activité.
Dans le cadre de la mise en place d'une politique favorisant le développement de l'accession sociale à la propriété, il sera demandé à l'ADIL d'apporter un conseil spécifique aux candidats à l'accession sociale.
L'ADIL participera également aux numéros de La Lettre de l'Observatoire, sur des sujets consacrés au parc privé, à l'accession sociale à la propriété et à la lutte contre l'habitat indigne.

3 - Le dispositif de suivi du PLH

Dans le cadre du dispositif de suivi des actions du PLH communautaire, l'ADIL devra désigner un référent PLH issu de son équipe, devenant l'interlocuteur privilégié auprès des services de la CUB. Une rencontre avec l'ADIL sera également organisée en milieu d'année afin de suivre l'évolution des missions pour lesquelles l'ADIL est subventionnée par la CUB. A cette occasion, l'ADIL procédera à :

- une remise des bilans, comptes et résultats et annexes approuvés par l'assemblée générale de la structure ;
- une remise du rapport d'activité de l'année écoulée, avec la mise en évidence des activités et actions menées en lien direct avec la présente convention d'objectifs, tant sur le plan quantitatif que qualitatif ;
- une remise, le cas échéant, d'une note explicative sur les variations des principaux postes de dépenses et de recettes.

Le budget de fonctionnement de l'ADIL pour 2007 et la participation de la Communauté Urbaine :

Le Budget prévisionnel 2007 de l'ADIL :

Dépenses		Recettes	
Charges de personnel	1 122 000	Subventions de fonctionnement	
Achat et charges externes	224 300	CG 33	457 000
Impôts et taxes	86 000	UESL	340 000
Dotations	121 400	ETAT	141 000
		CUB	112 000
		PDALPD	84 331
		Subvention Emplois jeunes	80 000
		Subvention CEC	30 000
		Autres (HLM, OPAC, CAF...)	267 500
		Transfert de Charges	62 000
Total	1 553 700	Total	1 573 831
		Résultat	+ 20 131

La participation de la Communauté Urbaine pour 2007 s'élève à 112 000 euros, soit 7,1 % des recettes prévues.

Aussi, si tel est votre avis, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

DECIDER

- du versement en 2007 d'une subvention de 112 000,00 euros à l'association ADIL au titre de son fonctionnement courant,
- de l'inscription de la dépense correspondante au compte 6574 - 65 - 72- D630 du budget de l'exercice en cours.

AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 octobre 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 16 NOVEMBRE 2007</p> <p>PUBLIÉ LE : 16 NOVEMBRE 2007</p>
--

M. VÉRONIQUE FAYET